

MUTATION INTER-ACADÉMIQUE 2014

Des permanences sont organisées pendant la période des mutations et pour les résultats, vous pouvez nous contacter aux numéros suivants pour toutes questions :

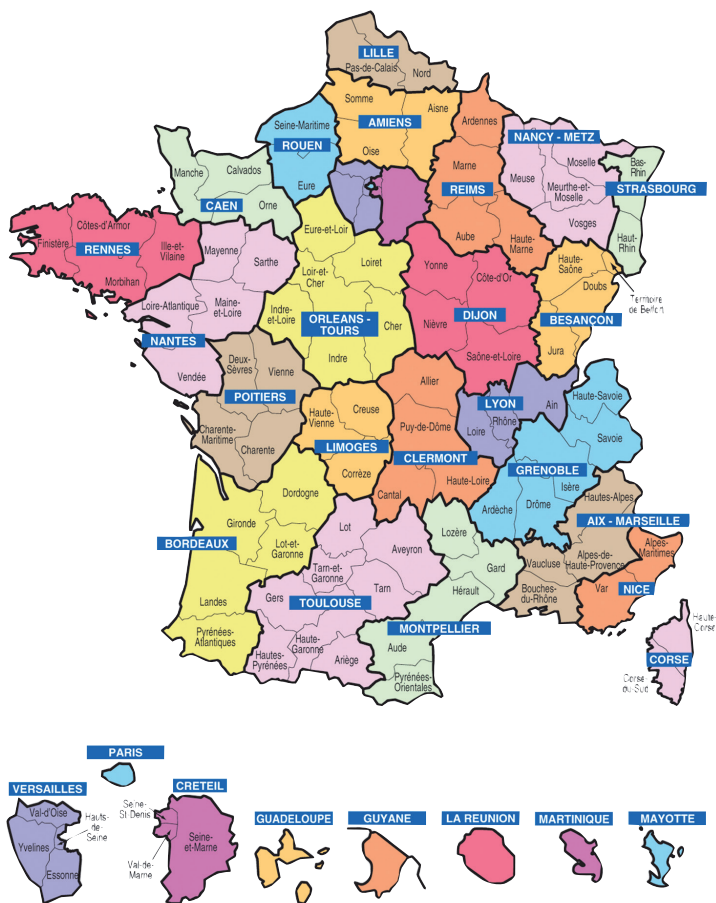
N° Azur 0 811 46 20 81

PRIX D'APPEL LOCAL

☎ : 01 45 65 02 56

☎ : 06 86 93 98 75

✉ : capn@snuep.com



LES DATES IMPORTANTES

Les groupes de travail mouvement spécifique (Chef de travaux, postes à compétences particulières, BTS...) : **3 au 7 février 2014**.
La Commission Administrative Paritaire Nationale pour l'étude des résultats des mutations : **10 mars au 13 mars 2014**.

Les syndiqué-es et les collègues ayant renvoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) auront une information personnalisée : barème, affectation proposée.

L'intérêt de chacun-e est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent-e et le mot de passe figurant sur la carte syndicale.

Réservé aux adhérent-es du SNUEP-FSU, dès la sortie de la CAPN, votre résultat Mut Inter OnLine.

www.snuep.fr/mutations/dossier_inter/
(n° d'adhésion indispensable)



[Patrice Mendy >
Élu national CPE]



[A. Ruggiero, A. Bernadou, F. Bonnet, M. Lardier, N. Duveau, F. Allegre > Titulaires et suppléant-es PLP élu-es en CAPN]

Publication des résultats

Pour la cinquième année consécutive, le ministre, à l'instar de son prédécesseur va communiquer le projet d'affectation avant la CAPN. Cette pratique bafoue toutes les règles de confidentialité qu'imposent les textes régissant les CAPN. Nous continuons à la condamner : donner une information qu'elle soit juste ou fausse, dans le seul but de « griller » les syndicats, de montrer qu'ils ne servent à rien, c'est cynique ! Nous pensions en avoir fini avec ces méthodes !

Ces dernières années, nous avons fait la démonstration de notre efficacité en apportant des améliorations au projet et nous poursuivrons dans cette voie.

Nous continuons à dire qu'il est malsain voire dangereux de « jouer avec les nerfs » de collègues qui attendent depuis longtemps une mutation. Nous continuons à penser que les personnels méritent une information fiable : celle issue de la CAPN.